

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 9 mai 2022 à 20h, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-19

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 20h20.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
3. **Adoption du Règlement No 587 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 826 000\$ pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena**
4. **Wales Home – Autorisation pour l'achat de deux lumières solaires de série M auprès de la compagnie SOLIDel**
5. **Période de questions du public***
6. **Levée de la séance**

*Les citoyens voulant déposer des questions concernant les sujets à l'ordre du jour, il est possible de le faire **avant 18h30 le 9 mai 2022** à l'adresse courriel suivante : dg@cleveland.ca

Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de la séance extraordinaire, y compris lors de la période de questions.

RÈGLEMENT NUMÉRO 587

Adoption du Règlement No 587 : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 826 000\$ pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance du plan d'intervention en

infrastructures routières locales daté de juin 2016 tel que préparé par la firme d'ingénieur BPR Infrastructure Inc. du 2100, rue King Ouest, bureau 110, Sherbrooke (Québec), J1J 2E8;

ATTENDU QU' un constat d'une dégradation importante de la chaussée sur le chemin Mulvena, entre le chemin Healy et jusqu'à 771m vers l'ouest et sur le chemin Lockwood, entre le chemin de la Vallée et le chemin Healy (1530m) a été effectué et qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection majeure de la structure de chaussée, le tout en considération de la recommandation du département d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE les plans et devis portant le numéro 53-2-42110-20-02 daté du 30 mars 2022 ont été préparés par le département d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), située au 1170, Grande-Allée Ouest, 2^e étage, Québec QC, G1S 1E5, représenté par M. Dominic Lachance, ing., MBA;

ATTENDU QUE ces travaux font l'objet d'une subvention du programme PAVL du ministère des Transports du Québec, au montant maximal de 413 000\$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été remis aux membres du Conseil au moins deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que le règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement est à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés par le directeur général;

ATTENDU QUE l'objet du présent règlement comporte des travaux admissibles selon l'article 1061 du *Code municipal* afin de ne requérir qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et ce, considérant que les travaux sont au niveau de la voirie et que le remboursement de l'emprunt est assumé par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' il y va de l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement numéro 587 soit adopté avec dispense de lecture;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le Maire, M. Herman Herbers, et le directeur général, M. Martin Lessard, à signer ledit règlement séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-21

Wales Home – Autorisation pour l'achat de deux lumières solaires de série M auprès de la compagnie SOLIDel

CONSIDÉRANT la demande de la résidence pour personnes âgées Wales Home pour que soit éclairée une traverse piétonnière sur la route 243;

CONSIDÉRANT QUE les équipements d'éclairage actuels de la traverse piétonne ne satisfont pas aux besoins;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie SOLIDel pour 2 luminaires TOUT-EN-UN de la série M ainsi que les accessoires requis pour leur installation sur des bases autoportantes au coût de 14 125,78\$ plus les taxes applicables;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'achat de deux luminaires sur bases autoportantes auprès de la compagnie SOLIDel au coût de 14 125,78\$ plus les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 18h30 le 9 mai 2022.

Aucune question reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-22

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h24.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 10e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier